

SOMMAIRE

A - PARTICIPATION

TEXTES APPLICABLES	A10
■ Textes codifiés	A10
ENTREPRISES ASSUJETTIES	A20
■ Généralités	A20
■ Liste des entreprises publiques soumises au régime légal de la participation	A21
MODE DE CONCLUSION DES ACCORDS	A30
■ Obligation de négociation dans les branches d'activité	A30
■ Accord conclu avec des représentants d'organisation syndicale représentative	A31
■ Accord conclu avec le comité d'entreprise	A32
■ Ratification par les 2/3 du personnel	A33
■ Accord de groupe	A34
■ Accord conclu dans le cadre d'une unité économique et sociale	A35
MODIFICATION - SUSPENSION – DÉNONCIATION DE L'ACCORD	A40
■ Délai de conclusion des accords	A40
■ Durée, dépôt, modification et dénonciation de l'accord	A41
■ Modification de la situation juridique de l'entreprise	A42
CLAUSES À PRÉVOIR DANS L'ACCORD	A50
■ Clauses obligatoires	A50
■ Clauses facultatives	A51
CALCUL DE LA RÉSERVE SPÉCIALE DE PARTICIPATION	A60
■ Accord de droit commun : formule de droit commun	A60
■ Appréciation des éléments de calcul	A61
■ Accord dérogatoire	A62
RÉPARTITION DE LA RÉSERVE SPÉCIALE	A70
■ Bénéficiaires	A70
■ Critères de répartition	A71

PLAFONDS : RÉPARTITION - PERCEPTION	A80
■ Plafond de répartition	A80
■ Plafond de perception	A81
GESTION DES FONDS	A90
■ Gestion des fonds inscrits à la réserve spéciale de participation	A90
■ Dans l'entreprise	A91
■ Affectations des sommes a l'extérieur de l'entreprise	A92
UTILISATION DES FONDS	A100
■ Versement immédiat	A100
■ Déblocage anticipé	A101
■ Départ du salarié	A102
RÉGIMES SOCIAL ET FISCAL	A110
■ Exonérations	A110
■ Déduction de l'impôt sur les sociétés	A111
■ Taxes et participations sur les salaires	A112
■ Provision pour investissement	A113
■ Provision pour investissement dans les scop (sociétés coopératives ouvrières de production)	A114
■ Sociétés anonymes à participation ouvrière	A115
■ Exonération de l'impôt sur le revenu	A116
■ Régime fiscal applicable aux entreprises appartenant à un même groupe	A117
■ Exonération de cotisations	A118
INFORMATION DES SALARIÉS	A120
■ Information collective	A120
■ Information individuelle	A121
■ Transfert des droits	A122
■ Modalités des transferts	A123
RÈGLEMENT DES LITIGES	A130
■ Absence de conclusion d'un accord	A130
■ Salaires - valeur ajoutée	A131
MODÈLE D'ACCORD DE PARTICIPATION	A140
■ Accord de participation	A140

TABLEAU RÉCAPITULATIF : PARTICIPATION**A150**

- Tableau récapitulatif : participation

A150

QUELQUES CHIFFRES**A160**

- Quelques chiffres sur la participation

A160

B - INTÉRESSEMENT

TEXTES APPLICABLES

B10

- Textes codifiés

B10

PRINCIPES RÉGISSANT LES ACCORDS D'INTÉRESSEMENT

B20

- Définition
- Principe de non substitution
- Caractère collectif

B20

B21

B22

MISE EN PLACE DE L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT

B30

- Conditions
- Accord conclu dans le cadre d'une convention collective ou d'un accord collectif
- Accord conclu avec des représentants d'organisation syndicale représentative
- Accord conclu au sein du comité d'entreprise
- Ratification du projet par les deux tiers du personnel
- Accord de groupe

B30

B31

B32

B33

B34

B35

DURÉE DE L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT

B40

- Délai de conclusion de l'accord
- Dépôt de l'accord

B40

B41

DÉNONCIATION – MODIFICATION – RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD

B50

- Dénonciation - modification
- Modification de la situation juridique de l'entreprise
- Renouvellement de l'accord

B50

B51

B52

CALCUL DE L'INTÉRESSEMENT

B60

- Périodes et modalités de calcul de l'intéressement
- Intéressement aux résultats
- Intéressement aux performances
- Supplément d'intéressement
- Variation des modalités de calcul de l'intéressement selon les établissements et les unités de travail
- Accord de groupe et accord de groupe européen

B60

B61

B62

B63

B64

B65

BÉNÉFICIAIRES ET RÉPARTITION DE L'INTÉRESSEMENT	B70
■ Bénéficiaires	B70
■ Répartition des primes d'intéressement	B71
■ Plafonnement de l'intéressement	B72
■ Tableau synoptique - assiette de cotisations	B73
RÉGIMES SOCIAL ET FISCAL	B80
■ Régime social	B80
■ Régime fiscal	B81
VERSEMENT DE L'INTÉRESSEMENT	B90
■ Délais de versement	B90
■ Information et suivi de l'application de l'accord	B91
CLAUSES À PRÉVOIR DANS L'ACCORD	B100
■ Clauses obligatoires	B100
■ Clauses facultatives	B101
■ Clauses interdites	B102
■ Information du salarié	B103
CONTRÔLE DE L'ACCORD	B110
■ Contrôles et redressements	B110
■ Contrôle de la DIRECCTE	B111
■ Rôle de l'URSSAF	B112
■ Rôle des services fiscaux	B113
MODÈLE D'ACCORD D'INTÉRESSEMENT	B120
■ Projet d'accord calculant l'intéressement	B120
TABLEAU COMPARATIF INTÉRESSEMENT / PARTICIPATION	B130
■ Généralités	B130
QUELQUES CHIFFRES	B140
■ Répartition des accords d'intéressement	B140

C - PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

TEXTES APPLICABLES

C10

- Textes codifiés

C10

MISE EN PLACE DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

C20

- Définition
- Entreprises concernées
- Mise en place du plan d'épargne d'entreprise dans un groupe de sociétés
- Règlement du plan d'épargne d'entreprise
- Durée du plan d'épargne d'entreprise

C20

C21

C22

C23

C24

BÉNÉFICIAIRES DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

C30

- Principe

C30

ALIMENTATION DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

C40

- Généralités
- Versement de l'intéressement
- Versement de la réserve spéciale de participation
- Versement volontaire du salarié
- Transfert des droits
- Modalités des transferts
- Abondement de l'employeur

C40

C41

C42

C43

C44

C45

C46

GESTION DES FONDS

C50

- Modes de placement
- Comptabilisation des sommes versées et des droits individuels des salariés
- Liste des formules de placement
- Modification du mode de placement
- Achat d'actions de la société
- Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (opcv) régis par le code monétaire et financier

C50

C51

C52

C53

C54

C55

INDISPONIBILITÉ DES FONDS ET DÉBLOCAGES ANTICIPÉS

C60

- Indisponibilité des fonds
- Déblocage anticipé
- Départ du salarié
- États récapitulatifs

C60

C61

C62

C63

RÉGIMES SOCIAL ET FISCAL DU PEE	C70
■ Pour l'entreprise	C70
■ Pour le titulaire du PEE	C71
■ Information du salarié	C72
MÉCANISME DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE	C80
■ Schéma d'alimentation	C80
MODÈLE DE RÈGLEMENT DU PEE	C90
■ Entreprises de plus de 100 salariés	C90
■ Entreprises de 250 salariés ou moins	C91
TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PEE	C100
■ Généralités	C100
PLAN D'ÉPARGNE INTERENTREPRISES	C110
■ Présentation	C110
■ Alimentation du PEI	C111
■ Versement de l'intéressement	C112
■ Sommes provenant de la participation	C113
■ Versement volontaire de l'adhérent	C114
■ Transfert des droits	C115
■ Régimes social et fiscal des transferts	C116
■ Abondement de l'employeur	C117
■ Indisponibilité des fonds du PEI	C118
■ Mode de gestion - régimes social et fiscal	C119
QUELQUES CHIFFRES	C120
■ Quelques chiffres sur le PEE	C120

D - COMPTE ÉPARGNE TEMPS

TEXTES APPLICABLES

D10

- Lois

D10

DÉFINITION

D20

- Dispositions générales

D20

MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

D30

- Dispositions antérieures a la loi n° 2008-789 du 20 août 2008
- Salaries bénéficiaires
- Accord collectif
- Contenu de l'accord

D30

D31

D32

D33

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

D40

- Alimentation du compte épargne temps
- Report des congés payés
- Primes conventionnelles ou indemnités
- Sommes versées dans le cadre d'un accord d'intéressement, de participation ou d'un plan d'épargne entreprise
- Affectation d'une partie de l'augmentation de salaire
- Affectation des repos compensateurs
- Affectation d'heures excédentaires
- Affectation des jours de repos acquis dans le cadre d'un accord de réduction du temps de travail

D40

D41

D42

D43

D44

D45

D46

D47

UTILISATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

D50

- Dispositions générales
- Congé rémunéré
- Durée du congé
- Modalités d'octroi du congé
- Indemnisation du congé
- Situation du salarié
- Transfert des droits
- Modalités de gestion du cet

D50

D51

D52

D53

D54

D55

D56

D57

ACCORD INSTITUANT UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS

D60

- Accord compte épargne temps

D60

DISPOSITIF DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

D70

- Dispositif

D70

E - PLAN DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

TEXTES APPLICABLES	E10
■ Textes	E10
PRÉSENTATION DU PLAN DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS	E20
■ Définition du mécanisme	E20
BÉNÉFICIAIRES DU PLAN DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS	E30
■ Salariés de l'entreprise	E30
■ Mandataires sociaux	E31
MISE EN PLACE DU PLAN DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS	E40
■ Procédure de mise en place	E40
■ Modalités de mise en place	E41
■ Contenu du plan d'option	E42
■ Prix des actions	E43
■ Exercice des options	E44
■ Ajustement du prix des options	E45
■ Information des actionnaires	E46
RÉGIMES FISCAL ET SOCIAL	E50
■ Pour l'entreprise	E50
■ Pour le salarié	E51
ACTIONNARIAT DES SALARIÉS	E60
■ Dispositifs d'actionariat	E60
■ Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE ou d'un PERCO	E61
■ Attribution d'actions gratuites	E62
■ Délais de paiement	E63
■ Droits des salariés actionnaires	E64
BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEUR D'ENTREPRISE	E70
■ Mise en place	E70
■ Conditions d'émission des bons	E71

F - ÉPARGNE RETRAITE

INTRODUCTION

F10

- Les retraites d'entreprise

F10

SYSTÈMES COLLECTIFS A ADHÉSION OBLIGATOIRE

F20

- Généralités
- Régimes à cotisations définies
- Régimes à prestations définies
- Plan d'épargne retraite entreprise (PERE Article 83)

F20

F21

F22

F23

RÉGIMES COLLECTIFS À ADHÉSION INDIVIDUELLE ET FACULTATIVE

F30

- Généralités
- Plan d'épargne d'entreprise long terme
- Plan d'épargne pour la retraite collectif : PERCO

F30

F31

F32

LES PRODUITS INDIVIDUELS

F40

- Généralités
- Plan d'épargne retraite populaire : le PERP
- L'assurance vie

F40

F41

F42

DIFFÉRENTS RÉGIMES COLLECTIFS

F50

- Tableau comparatif des différents régimes collectifs

F50

Y - ADRESSES

- Adresses diverses Y10
- DIRECCTE (régions) Y20
- DIRECCTE (départements) Y30
- URSSAF (unions pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales) Y40

Z - INDEX ALPHABÉTIQUE